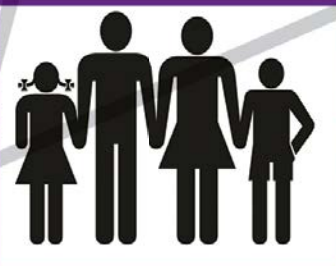


Insee Dossier

Guyane



Antilles-Guyane

N° 4

Mai 2017

Familles de Guyane : prestations et action sociale en soutien d'importants besoins

Ce dossier a été réalisé par l’Insee Antilles-Guyane en partenariat avec la Caisse d’Allocations Familiales de Guyane

Ont participé à cette étude :

CAF de Guyane : Lucie LEBRUN, chargée d’études

Auteurs : Emilie CHARLES-EUPHROSINE, Rémi CHARRIER, Barbara GRAGNIC, Insee Guyane.

Coordination : Rémi CHARRIER, Chef de l’unité études et diffusion, Insee Guyane.

Chef de projet : Rémi CHARRIER, Chef de l’unité études et diffusion, Insee Guyane.

Signes conventionnels utilisés

.. Résultat non disponible

/// Absence de résultat du à la nature des choses

e Estimation

p Resultat provisoire

r Résultat révisé par rapport à l’édition précédente

n.s. Résultat non significatif

€ Euro

M Million

Md Milliard

Avant-propos

Cet ouvrage témoigne de l'intérêt d'un travail conjoint entre les acteurs des politiques sociales et familiales et le système statistique public : la Caisse d'Allocations Familiales de Guyane et l'Institut national de la statistique et des études économiques s'associent pour la réalisation de cet outil d'aide à la décision et au pilotage des politiques sociales de Guyane. Le présent dossier dresse un portrait des ménages guyanais, de leur situation familiale à leur situation vis-à-vis de l'emploi, et réalise un état des lieux des prestations versées. Sont abordées les aides liées à la famille et les prestations de solidarité, d'insertion et de logement.

La première partie de ce dossier porte sur les structures des familles guyanaises : un grand nombre d'entre elles sont des familles monoparentales ou des familles nombreuses. Puis associé à chaque grande mesure en faveur des familles, ce dossier met en regard un panorama des populations et des familles concernées : aides à destination de l'enfance et de la famille, prestations destinées à lutter contre la précarité et aides au logement. Au-delà des aides financières, la politique familiale passe aussi par l'appui à différentes structures d'action sociale.

Afin de rendre compte des prestations familiales, sont ainsi analysées les structures familiales de Guyane, la composition des ménages et la petite enfance. Pour mieux cerner les évolutions récentes des prestations destinées à lutter contre la précarité, sont décrits les revenus des familles et des ménages selon les dernières sources disponibles. Et afin d'informer les politiques d'aides au logement, sont explicitées les conditions de logements en Guyane.

Le directeur interrégional de l'Insee
Antilles-Guyane

Yves Calderini

Sommaire

Avant propos	3
Synthèse	6
Un fort soutien de la Caf, pour une structure familiale atypique	7
Sept familles sur dix et deux tiers des personnes isolées sont prises en charge par la Caf	
Des allocataires à l'image des familles de Guyane	
Les familles guyanaises ont beaucoup d'enfants, qui vivent souvent avec un seul de leurs parents	
Plus de 6 100 naissances chaque année depuis 2006	
Trois enfants de moins de 6 ans sur cinq vivent au sein d'une famille monoparentale	
Davantage d'allocataires dans les familles monoparentales	
Les prestations familiales et l'action sociale accompagnent l'augmentation du nombre de familles	10
Le nombre d'aides liées à la petite enfance augmente	
Les allocations familiales : aides phares des prestations « enfance et jeunesse »	
Les structures d'accueil des jeunes enfants : une offre pauvre en regard des besoins	
Peu de places en structure d'accueil	
La scolarisation précoce encore en retrait	
Les prestations sociales soutiennent les revenus des ménages modestes	12
Plus de 38 300 personnes sans emploi souhaitent travailler en 2014	
Moins de trois foyers sur dix sont imposables en Guyane	
Des inégalités plus fortes en Guyane qu'ailleurs	
30 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté local	
Le pouvoir d'achat augmente, sauf pour les plus modestes	
Près de sept allocataires sur dix ont des bas revenus	

Des prestations de solidarité pour les plus modestes
Le Revenu de Solidarité Active : minima social indispensable
Suroccupation et habitat peu confortable sont toujours d'actualité
De plus en plus de bénéficiaires des aides au logement
Les aides au logement permettent de réduire le taux d'effort des ménages

Annexes 17

Démographie 18

Une majorité de célibataires
Moins de la moitié des couples sont mariés en Guyane
Baisse du nombre de mariages et nombre de divorces stable
Quatre Pacs pour dix mariages
Neuf fois plus de naissances que de décès chaque année
Plus d'enfants, et plus jeunes, pour les femmes vivant en Guyane
L'espérance de vie progresse mais ne rattrape par le niveau métropolitain

Scolarisation et diplômes des jeunes en Guyane 21

La capacité d'accueil dans les premier et second degré s'améliore
Le niveau de qualification des jeunes s'élève
Le milieu social : un facteur déterminant dans la réussite scolaire

Conditions de logement en Guyane 23

Plus d'appartements et de constructions en dur
Les locataires sont plus nombreux
Moins de pièces que de personnes
Peu d'amélioration dans le confort des logements en Guyane
Le parc locatif social
Une majorité de logements collectifs
Le prêt locatif social (LLS), principal source de financement

Définitions - Méthodologie - Sources - Pour en savoir plus 26

Synthèse

La Guyane est toujours dans une phase de forte croissance démographique. Les familles et les jeunes enfants sont toujours plus nombreux. La politique familiale consiste à accompagner les familles face aux charges de l'éducation. Elle se caractérise par des aides universelles mais aussi par des aides spécifiques. Les familles monoparentales et les ménages modestes sont les premiers concernés. Au-delà des aides financières, la politique familiale passe par l'appui à différentes structures d'action sociale.

Rémi Charrier

Le nombre de familles vivant sur le territoire guyanais est en forte augmentation. Il est passé de 34 800 en 1999 à plus de 52 000 familles en 2013, porté par des naissances nombreuses. La croissance démographique en Guyane est en effet naturelle avant tout. En 2013, la population de Guyane est jeune et deux habitants sur cinq ont moins de vingt ans.

Des prestations pour toutes les familles

En Guyane, la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) fournit des prestations à sept familles sur dix, notamment les familles avec enfants. En 2013, ce sont 183 millions d'euros qui ont été versés aux 36 200 familles allocataires guyanaises, principalement par le biais des allocations familiales. Ces prestations ont pour objectif de compenser les charges liées à l'éducation ou à la garde des enfants. Certaines prestations, notamment les allocations familiales, sont universelles. Elles concernent l'ensemble des familles, les plus aisées comme les plus modestes. D'autres prestations sont réservées aux familles modestes. Enfin, certaines prestations sont spécifiques à la garde des enfants : elles concernent plus fréquemment les familles aisées et permettent de soutenir l'emploi dans la petite enfance.

Familles monoparentales et familles nombreuses : des aides spécifiques pour les ménages modestes

Au-delà des prestations familiales universelles, la Caf soutient les ménages les plus modestes. En Guyane, les familles

monoparentales sont nombreuses. Si elles sont minoritaires par rapport aux couples, la majorité des jeunes enfants ne vivent qu'avec un seul de leurs parents. Inactivité, chômage, pauvreté, mal logement, les familles monoparentales sont fréquemment frappées par la précarité.

A l'inverse des Antilles, le taux de pauvreté augmente en Guyane et les inégalités se creusent. Les ménages les plus modestes ont des ressources particulièrement faibles et un soutien leur est nécessaire pour assurer les besoins basiques comme le logement ou l'alimentation. La Caf soutient ainsi les ménages les plus modestes pour le financement du logement. Les aides au logement permettent de réduire la part des dépenses de logement dans le budget des ménages en difficultés financières. En 2013, près de 15 000 allocataires en ont bénéficié, pour un montant total de 55 millions d'euros.

Enfin, la Caf fournit des prestations de solidarité qui assurent aux plus modestes un revenu minimal ou un complément de ressources. Le revenu de Solidarité active garantit notamment un revenu minimal aux personnes sans activité et un complément de ressources aux travailleurs pauvres. En 2013, ces prestations ont représenté plus de 144 millions d'euros, versés à 24 000 foyers.

Une action sociale auprès des partenaires

En complément de ces prestations légales, la Caf a pour mission de développer une action sociale adaptée au contexte local,

compte tenu des besoins des familles et de l'action des différents partenaires sur le terrain.

Cela se traduit par le soutien au développement du cadre de vie des familles, dans des domaines tels que la garde des jeunes enfants ou le logement, et également par l'accompagnement social des plus vulnérables d'entre elles.

La plus grande part des aides d'action sociale est ainsi destinée à soutenir l'investissement ou le fonctionnement de partenaires intervenant dans les domaines de compétence de la Caf : structures d'accueil du jeune enfant, mairies, bailleurs sociaux.

En 2013, l'ensemble des financements d'action sociale de la Caf s'est élevé à plus de 19 millions d'euros, dont près de la moitié au bénéfice des structures d'accueil du jeune enfant.

Au final, en 2013, la Caf verse des prestations à plus de 45 000 allocataires. En comptant les conjoints et les personnes à charge, les aides versées bénéficient à près de 144 000 personnes, soit 58 % de la population du département. Le montant total des prestations s'élève à 403 millions d'euros. Cette injection de liquidités est importante pour l'économie guyanaise car elle soutient la consommation. Les versements concernent majoritairement les ménages modestes et ceux-ci ont une propension à consommer importante.

Un fort soutien de la Caf, pour une structure familiale atypique

En 2013, 52 128 familles vivent en Guyane. Un grand nombre d'entre elles sont des familles monoparentales ou des familles nombreuses. Le nombre de naissances se maintient en effet à un niveau élevé en Guyane. La majorité des jeunes enfants vivent dans des familles monoparentales. Du fait de leurs difficultés, celles-ci sont fréquemment prises en charge par la Caf. Cette dernière verse des prestations sociales à sept familles sur dix en Guyane mais également à deux personnes isolées sur trois.

Rémi Charrier, Émilie Charles-Euphrosine, Barbara Gragnic

En 2013, les 244 118 habitants de la Guyane se répartissent en 69 473 ménages (*définitions*). Plus des deux tiers de ces ménages sont constitués d'au moins une famille. Les 52 128 familles (*définitions*) de Guyane se répartissent entre des couples avec enfants (43,1 %), des familles monoparentales (39,1 %) et des couples sans enfant (17,8 %).

Sept familles sur dix et deux tiers des personnes isolées sont prises en charge par la Caf

En 2013, la Caf couvre 70 % des familles de Guyane pour leur fournir des prestations familiales, sociales et des aides au logement (*figure 1*). Ce taux de couverture est très élevé, d'autant plus que la Caf, en 2013, ne prend pas en charge les fonctionnaires des trois fonctions publiques, ni les personnes en situation irrégulière sur le territoire. Sur les 36 174 familles prises en charge, la majorité sont des familles monoparentales (58 %), suivi des couples avec enfants (39 %) et plus marginalement des couples sans enfant (3 %).

La Caf verse également des aides au logement ou des aides sociales à 65 % des personnes isolées, dont 35 % d'hommes et 30 % de femmes.

Dans le cadre des prestations familiales, la Caf Guyane prend en compte la famille, française ou étrangère, résidant dans le département, ayant à sa charge un ou plusieurs enfants âgé(s) moins de 20 ans et si

elle remplit certaines conditions liées à la scolarité et à l'emploi. Certaines familles ne sont pas couvertes par la Caf : les familles en situation irrégulière, les familles de fonctionnaires dont les prestations sont payées par l'État jusqu'à fin 2016.

Des allocataires à l'image des familles de Guyane

La géographie des familles de Guyane se retrouve dans celle des familles allocataires de la Caf (*figure 2*). En revanche, les familles de l'ouest guyanais ont un poids plus important s'agissant du nombre de personnes couvertes par les allocations de la Caf : celles-ci ont en effet plus d'enfants que celles du reste de la Guyane.

Les familles guyanaises ont beaucoup d'enfants, qui vivent souvent avec un seul de leurs parents

La Guyane est souvent commentée pour sa croissance démographique exceptionnelle au sein des départements français. La population guyanaise augmente en moyenne chaque année de 2,2 % depuis 2008, soit cinq fois plus rapidement que la population française. Mais elle se distingue également des autres départements par sa structure familiale atypique. Les familles monoparentales et les familles nombreuses y sont largement surreprésentées.

En 2013, la Guyane compte 69 500 ménages. Les familles monoparentales comptent pour un quart d'entre elles, contre moins d'une sur dix en France hexagonale

(*figure 3*). Huit fois sur dix, des femmes sont à la tête des familles monoparentales. Cette part est stable depuis 2008.

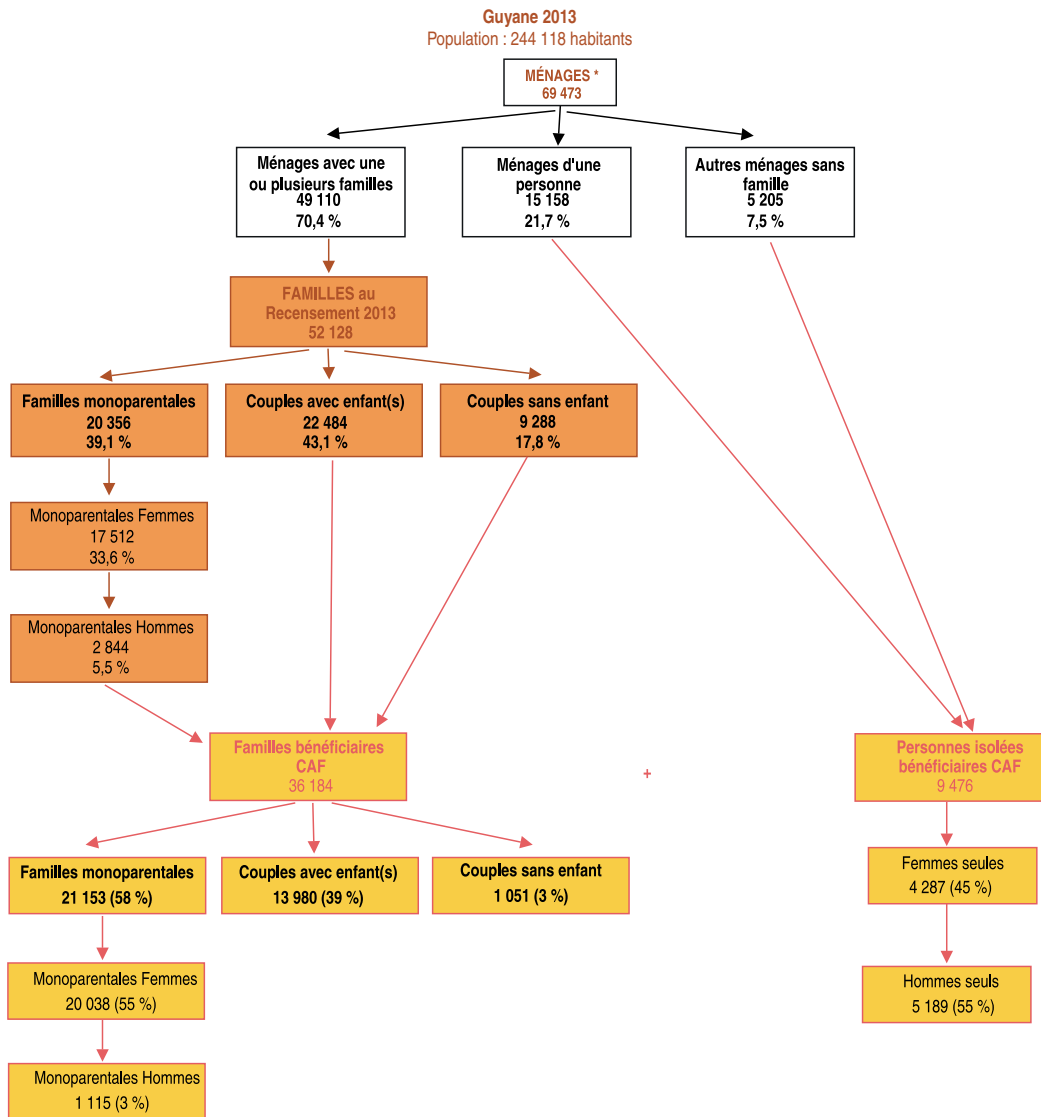
Les familles nombreuses, ayant trois enfants ou plus, rassemblent près d'un tiers des familles guyanaises, contre seulement un cinquième en France hexagonale (*figure 4*). Deux spécificités s'ajoutent aux familles nombreuses guyanaises. Alors qu'en France hexagonale la plupart des familles nombreuses comptent trois enfants, en Guyane la majorité d'entre elles ont quatre enfants ou plus. Près d'une famille sur cinq a quatre enfants ou plus. La deuxième particularité vient du fait que dans l'hexagone et aux Antilles, la part des familles monoparentales tend à baisser ces dernières années ; en Guyane elle reste stable.

Plus de 6 100 naissances chaque année depuis 2006

En 2013, 6 474 bébés ont vu le jour en Guyane. Chaque année depuis 2006, entre 6 100 et 6 600 bébés naissent en Guyane. Le niveau de fécondité des femmes en Guyane est largement supérieur à celui observé dans les autres départements français. En 2013, les femmes vivant en Guyane ont eu en moyenne 3,5 enfants alors que le nombre moyen d'enfants par femme en France hexagonale est de 2 enfants.

1 La Caf prend en charge sept familles sur dix en Guyane en 2013

Population couverte par la Caf Guyane



Source : Insee, Recensement de la population 2013 (RP), Caf.

Trois enfants de moins de six ans sur cinq vivent au sein d'une famille monoparentale

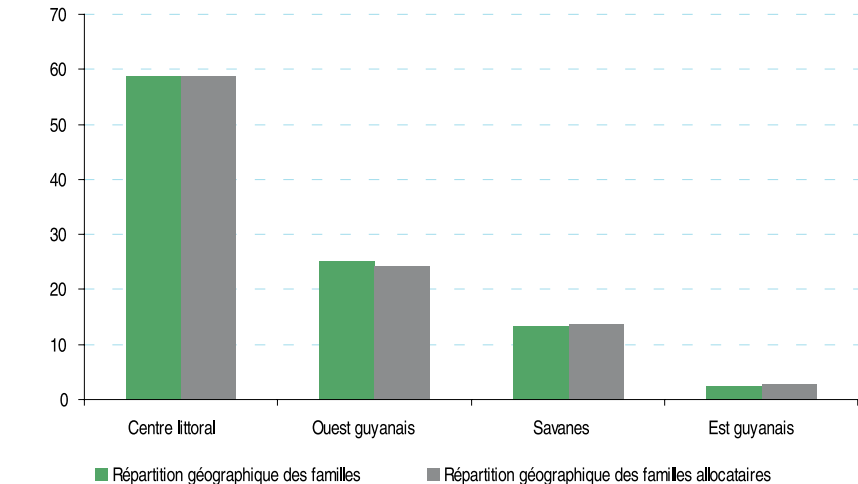
La conjugaison du niveau de natalité très élevé et du faible niveau de mortalité fait de la Guyane un département très jeune. Les enfants de moins de six ans représentent 14 % de la population, leur part dans la population est deux fois plus importante qu'en France hexagonale.

En Guyane, les jeunes enfants vivent plus souvent au sein de familles susceptibles d'être en situation de précarité. Plus d'un enfant sur deux vit dans une famille ne comptant aucun actif occupé (figure 5).

La situation est d'autant plus marquée pour les enfants vivant au sein d'une famille monoparentale où dans 75 % des cas, la

2 La répartition géographique des familles allocataires suit celle des familles

Répartition géographique des familles et des familles allocataires



Source : Insee, Recensement de la population 2013, Caf.

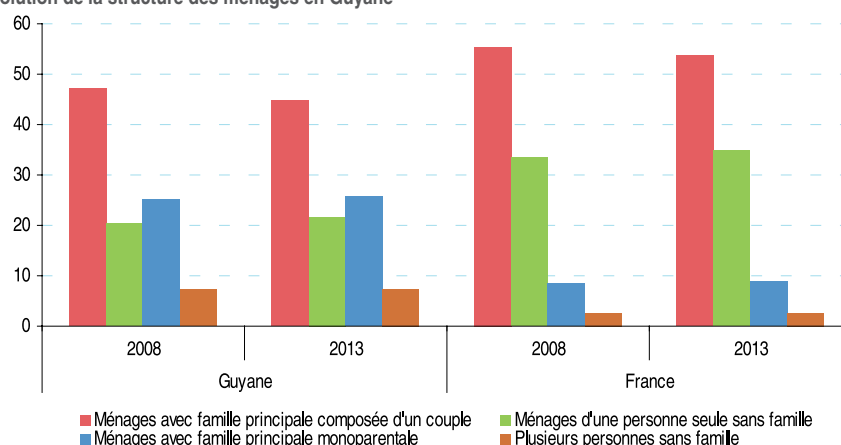
personne ne travaille pas. Seuls 15 % des enfants vivent au sein d'un couple bi-actif, contre 55 % des enfants vivant en France hexagonale.

Davantage d'allocataires dans les familles monoparentales

Cette structure familiale atypique se reflète chez les allocataires de la Caf. Près de la moitié des allocataires sont des familles monoparentales en 2013 (figure 6). Les couples représentent un tiers des allocataires et les personnes isolées un cinquième des allocataires. ■

3 Un quart des ménages sont des familles monoparentales

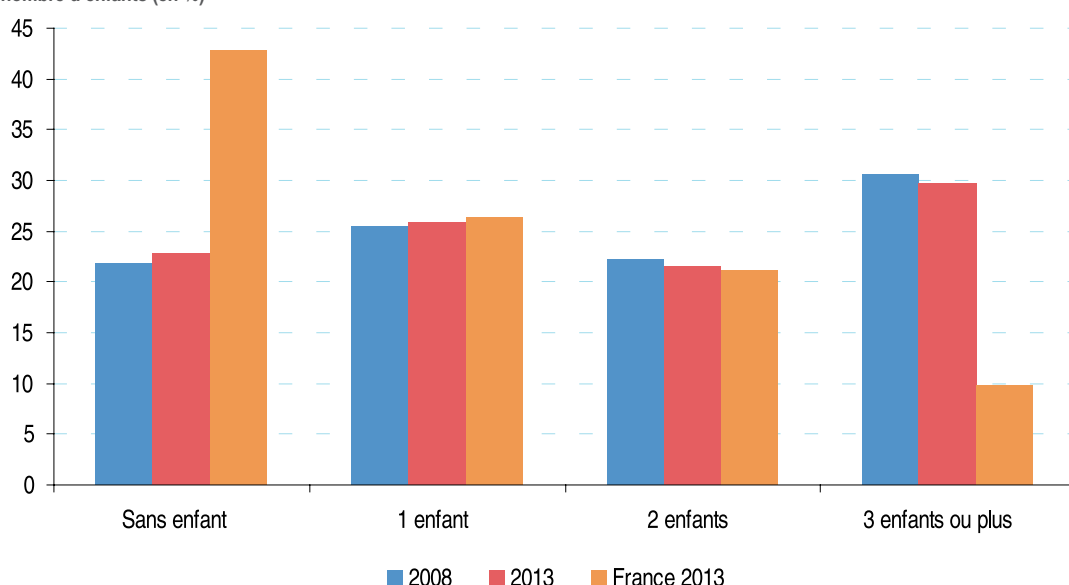
Évolution de la structure des ménages en Guyane



Source : Insee, Recensement de la population 2008 et 2013.

4 Plus de la moitié des familles ont deux enfants ou plus

Familles selon le nombre d'enfants (en %)



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 (exploitation complémentaire).

5 Plus d'un enfant sur deux vit dans une famille ne comptant aucun actif occupé

Répartition des enfants de moins de six ans par type de famille (en %)

	Guyane	France
Famille monoparentale femme active	10	6
Famille monoparentale femme inactive	30	4
Famille monoparentale Homme actif	2	1
Famille monoparentale Homme inactif	3	1
Couple homme et femme actifs	15	56
Couple homme actif, femme inactive	18	22
Couple femme active, homme inactif	3	4
Couple H et F inactifs	19	6
Total	100	100

Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

6 Près de la moitié des bénéficiaires sont des familles monoparentales

Répartition des allocataires par structure familiale

	Nombre d'allocataires	Part des allocataires (%)
Couple	15 031	32,9
Couple sans enfant	1 051	2,3
Couple avec un enfant	4 275	9,4
Couple avec deux enfants	4 271	9,4
Couple avec trois enfants ou plus	5 434	11,9
Famille monoparentale	21 153	46,3
Famille monoparentale avec un enfant	8 666	19,0
Famille monoparentale avec deux enfants	5 579	12,2
Famille monoparentale avec trois enfants ou plus	6 908	15,1
Personne seule	9 476	20,8
Total	45 660	100

Source : Caf 2013.

Les prestations familiales et l'action sociale accompagnent l'augmentation du nombre de familles

En Guyane, près de 35 000 allocataires ont perçu au moins une prestation familiale en 2013. Du fait de la forte natalité, le nombre d'aides liées à l'enfance augmente, notamment les allocations familiales. La Caf soutient les familles pour la garde des enfants. Cela passe par des aides directes mais aussi par le soutien et le financement des structures d'accueil. Du fait de l'augmentation régulière du nombre d'élèves dans le premier degré, la scolarisation précoce à deux ans peine à prendre le relais des autres modes de garde.

Rémi Charrier, Émilie Charles-Euphrosine, Barbara Gragnic

La Caisse d'Allocations Familiales verse des prestations sociales aux familles pour leur permette de faire face aux charges financières occasionnées par l'éducation des enfants. Elle accompagne les familles à chaque étape : la naissance, la garde, la scolarité et l'entretien des enfants. En 2013, 34 627 allocataires ont bénéficié d'au moins une prestation familiale. Les aides liées à la petite enfance sont ouvertes aux familles composées d'enfants de 0 à 6 ans, et les aides liées à l'enfance et à la jeunesse aux familles composées d'enfants de moins de 20 ans. En 2013, la Caf a versé 183,2 millions d'euros aux familles guyanaises : 37,4 millions au titre de l'accueil des jeunes enfants et 145,8 millions d'euros pour l'entretien des enfants, notamment par le biais des allocations familiales.

Le nombre d'aides liées à la petite enfance augmente

Les prestations liées à la petite enfance correspondent aux différents volets de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). La Paje est attribuée avant la naissance ou l'adoption d'un enfant. Elle se décompose en cinq branches : l'allocation de base, le complément d'activité, et trois compléments de mode de garde.

En 2013, 12 244 allocataires ont bénéficié d'une prestation pour la petite enfance, soit plus d'un quart des allocataires. Directement en lien avec la démographie, le nombre de bénéficiaires de prestations liées à la petite enfance a largement progressé entre 2007 et 2013 en Guyane (+ 10 %) alors qu'il recule aux Antilles.

Les allocations familiales : aides phares des prestations « enfance et jeunesse »

Les aides liées à l'enfance et à la jeunesse sont quant à elles ouvertes aux familles composées d'enfants de moins de 20 ans.

7 Sept allocataires sur dix bénéficient d'une aide « enfance et jeunesse »

Nombre et part des allocataires bénéficiant des aides liées aux enfants

	2013		2009	
	Nombre	%	Nombre	%
Petite enfance				
Paje	12 244	26,8	11 187	27,7
Enfance et jeunesse				
Allocations familiales	30 561	66,9	26 952	66,8
Complément familial	4 368	9,6	4 024	10,0
Allocation de rentrée scolaire	19 656	43,0	17 284	42,9
Allocation de soutien familial	11 602	25,4	10 269	25,5
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 285	2,8	356	0,9

Source : Caf.

Elles se composent de l'allocation familiale, du complément familial et de l'allocation de rentrée scolaire. En 2013, 30 696 allocataires, soit près de sept allocataires sur dix ont d'au moins bénéficié une de ces prestations (figure 7). Parmi eux, 60 % sont des familles monoparentales. De 2007 à 2013, le nombre d'allocataires a augmenté de 14 % alors qu'aux Antilles, le nombre de bénéficiaires de ce type d'aide tend à diminuer.

Les allocations familiales, versées dès le premier enfant dans les DOM, sont les aides les plus distribuées : elles ne sont pas soumises à des conditions de ressources. Plus de 30 500 allocataires en ont bénéficié en 2013. Elles devancent l'allocation de rentrée scolaire qui est quant à elle versée à 20 000 familles. Pour compenser les frais de scolarité, les familles modestes perçoivent cette allocation pour les enfants dès l'entrée à l'école jusqu'à l'âge de la majorité. La scolarité n'étant pas obligatoire à partir de 16 ans, le versement nécessite donc un justificatif de certificat de scolarité. Enfin, le complément familial est quant à lui versé à 4 368 allocataires.

Deux aides supplémentaires peuvent être versées pour des situations particulières : l'allocation de soutien familial (ASF) et l'allocation d'éducation d'un enfant handi-

capé (AEEH). La première est versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents. En 2013, 11 602 allocataires, soit un quart d'entre eux, ont bénéficié de cette aide. L'AEEH qui aide les familles à subvenir aux dépenses d'éducation et de soins de l'enfant handicapé a quant à elle été versée à 1 285 allocataires. Le nombre d'allocataires a explosé ces cinq dernières années en étant multiplié par 3,6.

Cette croissance importante traduit, potentiellement, une meilleure détection du handicap, ainsi qu'un développement des réponses médico-sociales à celui-ci. De même, les conséquences de certaines pathologies sont désormais reconnues comme occasionnant des limitations d'activité, justifiant leur prise en compte au titre du handicap (les troubles de l'attention ou les troubles des apprentissages, notamment).

Mais la hausse du nombre de bénéficiaires peut également refléter une meilleure acceptation du handicap par la famille, qui effectue alors plus aisément la démarche de s'adresser à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour pouvoir bénéficier d'une prestation. De même, l'augmentation résulte probablement de la tendance à une scolarisation plus systématique des enfants handicapés en milieu ordinaire.

Les structures d'accueil des jeunes enfants : une offre pauvre en regard des besoins

Différents modes d'accueil existent en Guyane pour les enfants âgés de moins de six ans. La solution de garde la plus courante semble être l'accueil à la maison ou chez des proches. Avec seulement 72,1 % de femmes actives entre 25 et 54 ans, le taux d'activité des femmes est particulièrement bas en Guyane. En Guadeloupe, il est supérieur de douze points, en métropole de quatorze points et en Martinique de seize points. Plus qu'ailleurs en France, les femmes en Guyane sont souvent femmes au foyer.

Peu de places en structure d'accueil

Pour les moins de trois ans, l'accueil peut se faire en crèches collectives ou parentales, en crèches multi-accueil et en haltes-garderies. En 2013, la Caf a versé près de neuf millions d'euros pour le fonctionnement de ces structures d'accueil. Pour les plus grands, et dès l'âge de deux ans, l'école maternelle offre une solution d'accueil pour la majeure partie de la journée.

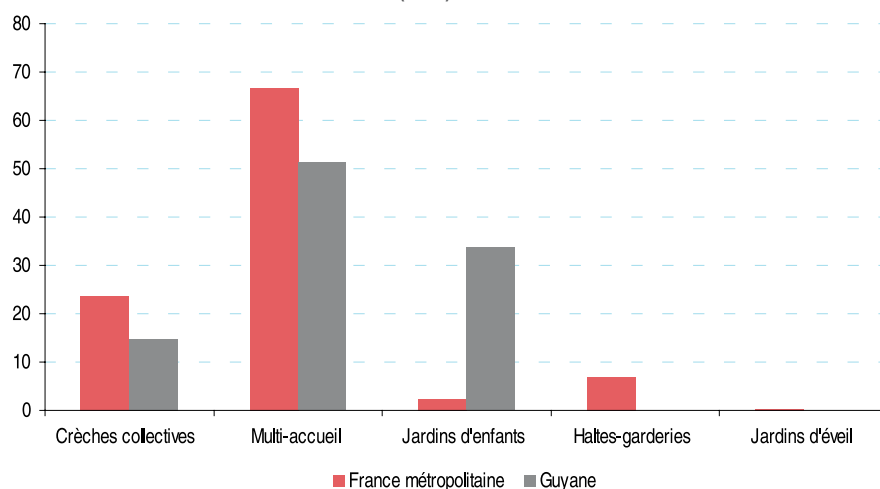
Les différentes structures d'accueil collectif de Guyane offrent 942 places en 2013 pour une population d'enfants de moins de trois ans de 16 657 en 2013. L'accueil collectif a supprimé 100 places entre 2010 et 2013, et est en repli de 10 %. Cette diminution s'inscrit dans un contexte où le nombre de places offertes par enfant de 0 à 2 ans est très faible. En Guyane, on compte seulement 57 places pour 1 000 enfants de moins de trois ans, contre 259 en Martinique, 172 en Guadeloupe et 147 en France hexagonale.

Les structures multi-accueil sont le principal mode d'accueil en Guyane avec la moitié des places offertes (figure 8). Ces établissements sont également majoritaires en France hexagonale (67 %) mais elles sont minoritaires en Martinique (25 %) et en Guadeloupe (15 %). Viennent ensuite les jardins d'enfants qui offrent 34 % des places, et les crèches collectives pour 15 % des places.

La scolarisation précoce encore en retrait

L'établissement scolaire est une autre forme d'accueil. La politique actuelle est en effet de favoriser la scolarisation précoce des enfants dès deux ans. L'objectif est, dans les milieux défavorisés ou non francophones,

8 Une majorité de places en multi-accueil en Guyane
Places selon le mode d'accueil collectif en 2013 (en %)



Source : Drees, enquête PMI 2013.

9 Sept enfants de moins six ans sur dix scolarisés en Guyane
Taux de scolarisation des enfants d'âge préscolaire en Guyane en 2013 (en %)

	Non scolarisés	Scolarisés	Scolarisés France métropolitaine
2 ans	88	12	16
3 ans	26	74	87
4 ans	8	92	96
5 ans	5	95	97
Total	31	69	74

Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

une réduction de la différence de niveau avec les autres enfants, notamment en termes de maîtrise de la langue française. Sept enfants d'âge préscolaire sur dix sont scolarisés en Guyane au 1er janvier 2013, contre environ huit sur dix aux Antilles ou en France hexagonale (figure 9). Le taux de scolarisation a augmenté durant la dernière décennie. À deux ans, seuls 12 % des enfants sont scolarisés en Guyane, contre 17 % en Guadeloupe et en France hexagonale. La majorité des enfants fréquente les établissements scolaires de leur commune de résidence, un sur dix vont à l'école dans une autre commune du département. Globalement, l'Éducation Nationale n'a que

peu de marges de manœuvre pour scolariser les enfants de manière précoce alors que l'enjeu est d'améliorer la scolarisation des enfants entre trois et six ans. Les structures d'accueil restent peu développées. Si elles sont partiellement financées par la Caf, les parents sont aussi mis à contribution, ce qui exclut de l'accès à ces structures les familles les plus modestes, notamment les familles monoparentales. L'absence de solutions de garde peut constituer un frein pour l'insertion dans le monde du travail. Les femmes peuvent alors être prises dans un cercle vicieux : absence de garde, absence d'emploi, absence de ressources pour la garde. ■

L'aide aux familles

Les prestations d'entretien permettent d'apporter une aide financière aux familles pour faire face aux dépenses liées à l'éducation des enfants (allocations familiales). Pour les familles les plus modestes, elle peut être complétée par l'allocation de rentrée scolaire et, pour les familles de trois enfants et plus, par le complément familial. Une aide peut également être versée lors d'événements particuliers (allocation d'éducation d'un enfant handicapé, allocation journalière de présence parentale, allocation de soutien familial).

La prestation d'accueil du jeune enfant soutient les familles face aux charges liées à l'arrivée d'un enfant : la prime à la naissance et l'allocation de base jusqu'aux 3 ans de l'enfant sont deux prestations soumises à condition de ressources. Le complément d'activité est sans condition de ressources et le complément mode de garde est modulé en fonction des ressources.

Les prestations sociales soutiennent les revenus des ménages modestes

En Guyane, les ménages modestes sont nombreux et les inégalités importantes. Les difficultés sur le marché de l'emploi poussent un grand nombre de personnes vers le chômage ou l'inactivité. Le taux de pauvreté est élevé et en augmentation. Les difficultés des ménages ont un fort impact sur l'activité de la Caf. Celle-ci est chargée de verser des prestations sociales aux ménages à faibles revenus, notamment le revenu de solidarité active. Elle fournit également des prestations pour le logement qui permettent de réduire le poids du loyer dans le budget des ménages les plus modestes.

Rémi Charrier, Émilie Charles-Euphrosine, Barbara Gragnic

En 2014, la Guyane côtière recense 63 800 actifs en emploi et 18 300 chômeurs, soit au total 82 100 actifs. Le taux d'activité demeure très inférieur au taux observé en France hexagonale (55,5 % versus 71,4 %). L'insertion sur le marché du travail semble d'autant plus difficile pour les jeunes et les femmes qui présentent tous les deux des faibles taux d'activité, respectivement 28 %, et 49 % (figure 10).

Plus de 38 300 personnes sans emploi souhaitent travailler en 2014

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) reste également très élevé en Guyane. Il est de 22,3 %, soit 12,4 points supérieur au taux métropolitain. Parmi les inactifs, certains souhaitent également trouver un emploi mais ne remplissent pas toutes les conditions requises pour être considérés comme chômeurs au sens du BIT : ils forment le halo autour du chômage. En 2014 en Guyane, 20 040 personnes appartiennent au halo autour du chômage. Ajoutés aux chômeurs, ce sont 38 340 personnes sans emploi qui souhaitent travailler.

Moins de trois foyers sur dix sont imposables en Guyane

En 2013, les 99 194 foyers fiscaux (définitions) de Guyane déclarent un revenu fiscal de référence de près de 1,1 milliard d'euros. Près des trois quarts des foyers fiscaux ne sont pas imposables contre la moitié au ni-

veau national. L'écart avec la France hexagonale s'explique en partie par la réduction d'impôt de 30 % spécifique aux départements d'outre-mer. Le nombre de foyers guyanais concernés par l'impôt a augmenté de 18 % entre 2005 et 2013. Cette hausse est due à la croissance démographique puisque sur cette période la part des foyers fiscaux imposables est restée assez stable (figure 11).

Des inégalités plus fortes en Guyane qu'ailleurs

Les 20 % des individus les plus pauvres ne cumulent qu'une très faible part (3,3 %) des revenus en Guyane ; c'est deux fois moins qu'en Guadeloupe et en Martinique. À l'inverse, les 20 % des Guyanais les plus riches totalisent plus de la moitié des revenus. Ainsi, les inégalités sont marquées lorsque l'on compare la masse des revenus détenue par les 20 % les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes : le rapport

entre les deux s'élève à 15, soit deux fois plus qu'en Guadeloupe et Martinique, et trois fois plus qu'en France hexagonale (figure 12). Les 20 % des individus les plus modestes sont très dépendants des prestations sociales qui constituent 68 % de leurs revenus contre 21 % pour l'ensemble de la population.

30 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté local

En 2011, plus de 60 000 Guyanais, soit 30 % des 202 500 habitants de la Guyane côtière (figure 13), vivent sous le seuil de pauvreté local (définitions). Cette part a augmenté de quatre points en dix ans. Les familles monoparentales sont les plus touchées : 40 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté local.

Cette précarité financière se retrouve dans le profil des allocataires de la Caf. En 2013, près de 70 % d'entre eux sont considérés comme des allocataires à bas revenus.

10 Moins d'une personne sur deux en emploi

Activité, emploi et chômage au sens du BIT en Guyane (en nombre et en %)

	Taux d'activité (%)	Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)	Nombre d'actifs en emploi	Nombre de chômeurs	Nombre d'inactifs
Ensemble						
15 ans ou plus	55,5	43,1	22,3	63 800	18 300	65 900
15-64 ans	59,6	46,2	22,4	63 100	18 200	55 200
15-24 ans	27,6	16,6	40	5 800	3 900	25 400
25-49 ans	73,5	57,4	21,9	42 200	11 800	19 500
50-64 ans	63,1	54	14,3	15 100	2 500	10 300
Hommes						
15 ans ou plus	62,8	52,2	16,9	36 700	7 500	26 100
15-64 ans	67,3	55,9	17	36 200	7 400	21 300
Femmes						
15 ans ou plus	48,8	34,9	28,5	27 100	10 800	39 800
15-64 ans	52,7	37,5	28,7	26 900	10 800	33 900

Champ : Guyane côtière, personnes de 15 ans ou 64 ans.
Source : Enquête Emploi 2014.

Des garanties de revenus

Dans les DOM, il existe trois revenus garantis : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation adulte handicapé (AAH) et un dernier revenu spécifique aux DOM, le revenu de solidarité (RSO). Ces revenus ont pour but de favoriser la cohésion sociale, d'aider les ménages les plus modestes et de lutter contre l'exclusion.

Le pouvoir d'achat augmente, sauf pour les plus modestes

Entre 2001 et 2011, le pouvoir d'achat des ménages augmente de 15 % en Guyane. Cette hausse ne touche pas l'ensemble de la population (*figure 14*). Du fait d'une moindre augmentation de leurs revenus entre 2001 et 2011, les 20 % des ménages les plus modestes sont les seuls à avoir perdu du pouvoir d'achat (-12 %). Cette baisse s'explique également par la forte hausse des prix de l'alimentaire sur la période, un poste budgétaire particulièrement important pour les ménages modestes. À l'inverse, la forte hausse des revenus des ménages moyens ou aisés a entraîné la hausse de leur pouvoir d'achat.

Près de sept allocataires sur dix ont des bas revenus

Selon la Caf, un ménage touchant moins de 1 021 euros par unité de consommation (*définitions*) et par an est considéré comme un ménage à bas revenus. En 2013, 30 511 ménages sont concernés, soit 68 % de l'ensemble des allocataires. Plus de la moitié des allocataires à bas revenus sont des familles monoparentales (*figure 15*). C'est le type de famille le plus touché, suivi des personnes seules et des couples avec au moins trois enfants. À l'inverse, les couples sans enfant ou avec moins de deux enfants sont moins souvent touchés par les bas revenus.

Des prestations de solidarité pour les plus modestes

Les prestations de solidarité assurent un revenu minimal ou un complément de ressources pour les ménages les plus en difficulté. Le Revenu de solidarité active (RSA) garantit un revenu minimal aux personnes sans activité et un complément de ressources aux travailleurs pauvres. Le Revenu de Solidarité (RSO) est une aide spécifique dans les DOM. Il concerne les personnes de plus de 55 ans, bénéficiaires du RSA depuis au moins deux ans, sans ressources et qui s'engagent à sortir du marché du travail afin de favoriser l'emploi des jeunes. Enfin, l'Allocation adulte handicapé assure un revenu minimal ou un revenu complémentaire aux personnes en situation de handicap. En 2013, la Caf a versé 144,3 millions d'euros en prestations de solidarité à 24 000 foyers.

Le Revenu de Solidarité Active : minima social indispensable

Parmi les minimas sociaux, le Revenu de solidarité active (RSA) vise à compléter les

11 27 % de foyers fiscaux imposables en 2013

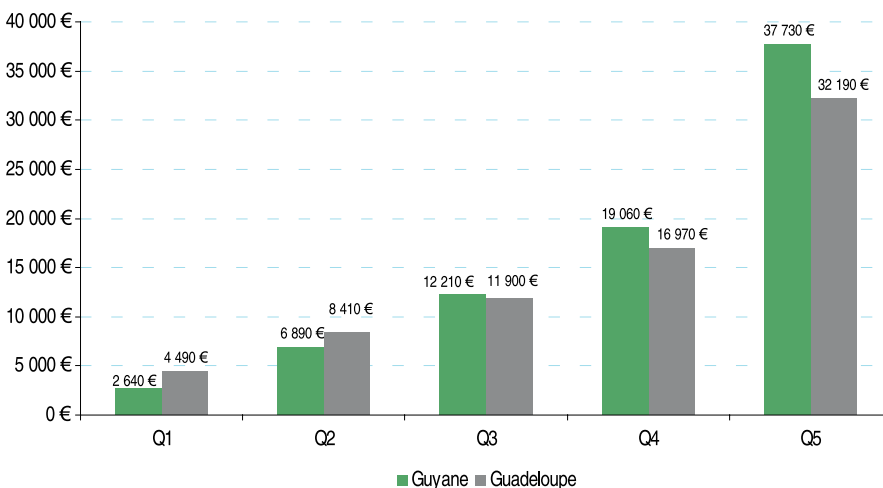
Évolution des foyers fiscaux de Guyane (base 100 en 2003) et part des foyers fiscaux imposables



Source : Source : DGFIP

12 Les inégalités sont plus fortes en Guyane qu'en Guadeloupe

Quintiles de revenus des ménages en Guyane et Guadeloupe



Source : Budget des familles 2011. Note de lecture : 20 % des ménages guyanais gagnent moins de 2 640 € par an et 20 % gagnent plus de 37 730 € par an.

revenus du travail en cas de nécessité, à encourager l'activité professionnelle, à lutter contre l'exclusion. Il remplace depuis 2011 le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs de soutien à la reprise d'un emploi. Il est versé à la fois à des personnes qui travaillent et dont les revenus sont faibles et à des personnes sans revenus d'activité. En Guyane, près de la moitié des allocataires de la Caf perçoivent le RSA.

En 2013, 21 374 allocataires ont bénéficié d'au moins un type de RSA (*figure 16*), ce qui représente, en ajoutant les ayants droits (conjoint, enfants et autres personnes à charges), près de 70 900 personnes couvertes. La plupart d'entre eux, 18 588 allocataires, ont uniquement perçu le RSA socle ; 2 044 allocataires ont quant à eux bénéficié seulement du RSA activité et 742 ont cumulé les RSA socle et le RSA activité. Un complément de RSA pour les parents

Les trois types de RSA

Le RSA concerne aussi bien des foyers n'ayant aucune ressource, que des personnes percevant des revenus d'activité proches du Smic. Selon son niveau de revenus d'activité, un foyer est soit bénéficiaire du RSA socle seul, du RSA socle et activité ou du RSA activité seul.

- le RSA « socle » est versé aux foyers sans revenus d'activité ;
- le RSA « socle et activité » est versé aux foyers ayant des revenus d'activités faibles et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire du RSA ;
- le RSA « activité » est versé aux foyers ayant des faibles revenus et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire du RSA.

Le RSO et l'AAH : deux aides ciblées

Le revenu de solidarité (RSO) permet aux personnes percevant le RSA, âgées d'au moins 55 ans et de moins de 65 ans, de bénéficier d'une allocation de remplacement jusqu'au moment de faire valoir vos droits à leur retraite. En 2013, 1 111 personnes ont perçu cette aide. L'AAH, qui complète les ressources des personnes handicapées pour leur garantir un revenu minimal a quant à elle été versée à 1 748 allocataires.

isolés peut aussi être versé. En Guyane, il est versé à 6 391 allocataires, soit 14 % d'entre eux.

Le nombre d'allocataires du RSA augmente fortement entre 2011 et 2014 (figure 17). Il augmente nettement plus vite en Guyane (+ 29 % entre 2011 et 2014) qu'en France hexagonale (+ 19 %). Les hausses les plus fortes ont concerné les RSA Activité et Socle + Activité.

Suroccupation et habitat peu confortable sont toujours d'actualité

Alors que la taille moyenne des ménages guyanais est supérieure à la taille moyenne des ménages vivant en France hexagonale, leurs logements sont plus petits. Selon les normes utilisées par l'Insee, quatre guyanais sur dix vivent en situation de suroccupation en 2013. Ils sont moins d'un sur dix en France hexagonale (figure 18). Les premiers atteints par les difficultés de logement sont les ménages en situation de précarité professionnelle et les familles monoparentales.

Le deuxième constat est que de nombreux logements ne disposent pas encore du confort élémentaire. En 2013, plus d'un logement sur dix n'a pas l'électricité, soit plus de 9 000 logements sur l'ensemble de la Guyane. Un cinquième des logements ne sont pas dotés de WC et de douche ou baignoire à l'intérieur. Enfin, moins de la moitié des logements ont de l'eau chaude.

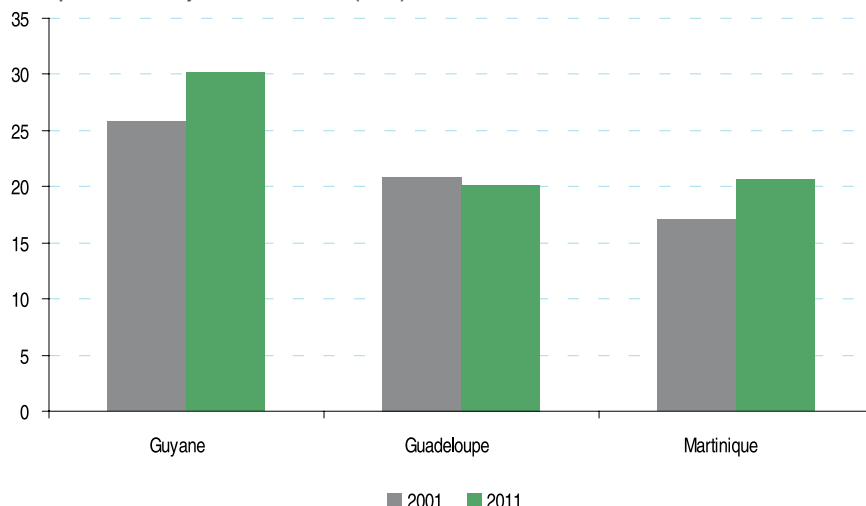
De plus en plus de bénéficiaires d'aides au logement

En 2011, les dépenses pour le logement des ménages guyanais représentent près de 20 % de leurs dépenses. Ce taux est en baisse par rapport à 2001 (25 %). Tous les ménages n'ont pas le même budget pour le logement. Certains ménages n'ont que les charges à payer, mais ni loyer, ni remboursement de prêt. Il s'agit des propriétaires non accédants et des logés gratuitement. En Guyane, 42 % des ménages sont dans ce cas.

Pour les ménages les plus modestes, les prestations sociales en termes de logement

13 La pauvreté augmente en Guyane

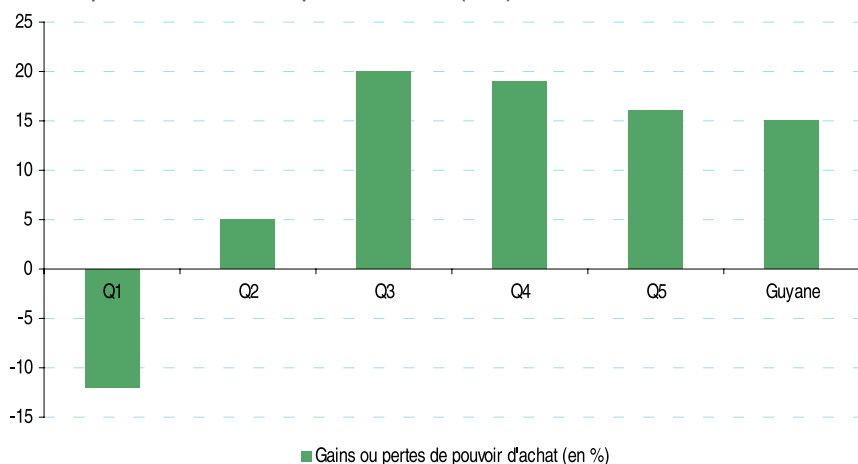
Taux de pauvreté en Guyane et aux Antilles (en %)



Source : Budget des familles 2001, 2011.

14 Les ménages les plus modestes perdent du pouvoir d'achat entre 2001 et 2011

Évolution du pouvoir d'achat selon le quintile de revenus (en %)



Source : Budget des familles 2001, 2011.

Qu'est-ce que le surpeuplement ?

L'indice de peuplement détermine le nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage afin de préserver l'intimité des occupants d'un logement. La norme d'occupation arrêtée depuis 1968 en accord avec le ministère chargé du logement attribue :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; une pièce pour deux célibataires de moins de 19 ans et du même sexe ;
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou moins de sept ans, sinon une pièce par enfant.

Un logement auquel il manque une pièce est considéré en surpeuplement modéré. S'il manque deux pièces ou plus, il est en surpeuplement accentué.

15 Près de sept allocataires sur ont des bas revenus

Nombre et part d'allocataires, par type, à bas revenus

	Effectif	%
Nombre total d'allocataires CAF	45 660	//
Nombre total de personnes couvertes	144 420	//
Nombre total d'allocataires CAF à bas revenus	30 511	66,8
Nombre total de personnes couvertes par des allocataires CAF à bas revenus	98 909	68,5
Selon le type de famille		
Monoparentales avec 1 enfant	5 871	19,2
Monoparentales avec 2 enfants	4 174	13,7
Monoparentales avec 3 enfants et plus	6 080	19,9
Couples avec 1 enfant	1 670	5,5
Couples avec 2 enfants	1 675	5,5
Couples avec 3 enfants et plus	3 579	11,7
Couples sans enfant	640	2,1
Personnes isolées	6 822	22,4
Selon l'âge de l'allocataire		
0 à 19 ans	859	2,8
20 à 24 ans	3 252	10,7
25 à 29 ans	4 305	14,1
30 à 39 ans	8 198	26,9
40 à 49 ans	7 287	23,9
50 à 59 ans	4 963	16,3
60 ans et +	1 644	5,4

Source : CNAF, Fichier FILEAS.

16 Près d'un allocataire sur deux perçoit le RSA

Nombre et part des allocataires percevant les différents types de RSA (en nombre et en %)

	Nombre	Part des allocataires
RSA	21 374	46,8
RSA Socle	18 588	40,7
RSA Activité	2 044	4,5
RSA Socle + RSA Activité	742	1,6
Majoration pour parent isolé	6 391	14

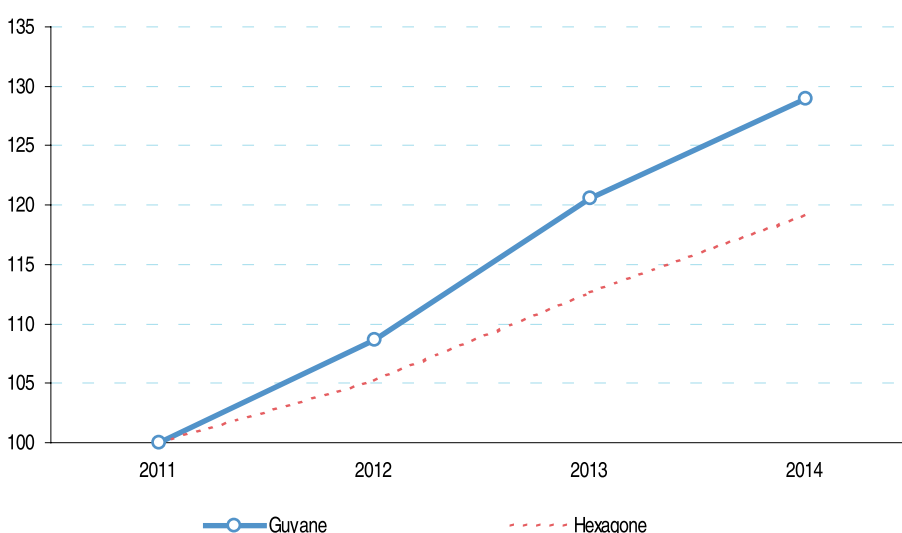
Source : Caf 2013.

sont donc primordiales pour assumer les dépenses liées au logement. Ces prestations versées par la Caf ont pour but de réduire les dépenses de logement des familles. L'aide la plus versée en 2013 est l'allocation de logement à caractère familial. Près d'un quart des allocataires, soit 10 674 en ont bénéficié. L'allocation de logement à caractère social à quant à elle été versée à 3 966 allocataires (figure 19).

Le nombre d'allocataires d'aide au logement est en forte hausse en Guyane, notamment depuis 2012. Entre 2007 et 2014, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de logement à caractère social augmente de 44 % en Guyane, contre seulement 10 % en France hexagonale. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation logement à caractère familial augmente de 31 % alors qu'il baisse de 5 % dans l'hexagone (figure 20).

17 L'augmentation du nombre d'allocataires du RSA est plus rapide en Guyane

Évolution des allocataires du RSA en Guyane et dans l'Hexagone de 2011 à 2014 (base 100 en 2011)



Note de lecture : le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 29 % en Guyane entre 2011 et 2014.
Source : Caf 2013.

Les aides au logement permettent de réduire le taux d'effort des ménages

En 2013, un peu plus de 55 millions d'euros d'aides au logement ont été versés par la Caf à plus de 12 000 allocataires assurant le logement de 44 886 personnes. Les aides au logement représentent un peu moins d'un sixième (14 %) de l'ensemble des prestations versées par la Caf. Les ménages concernés par les aides au logement

Les prestations liées au logement

L'allocation de logement à caractère familial (ALF) concerne les personnes qui :

- ont des enfants ou certaines autres personnes à charge ;
- ou forment un ménage marié depuis moins de 5 ans, le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.

L'allocation de logement à caractère social s'adresse à ceux qui ne peuvent pas bénéficier de l'ALF.

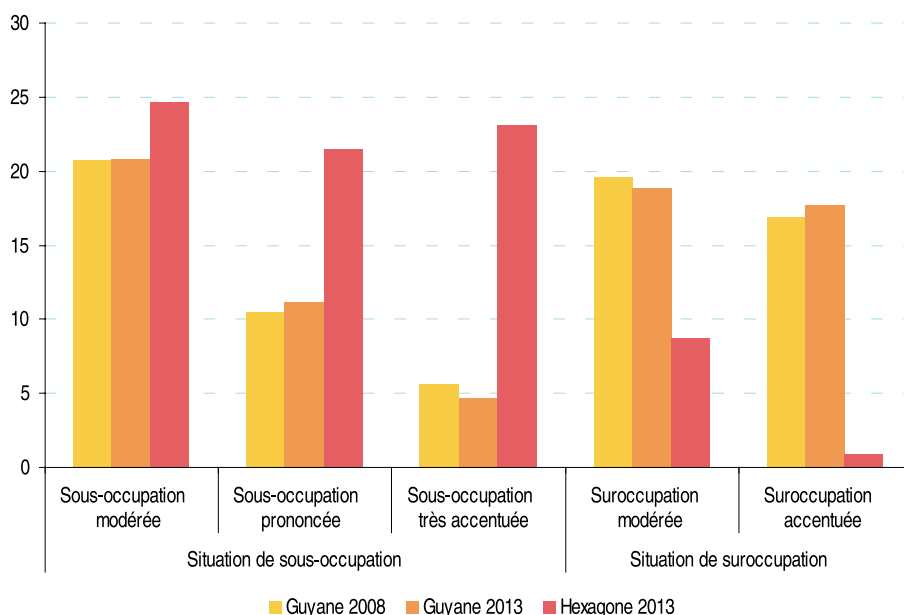
sont majoritairement locataires du privé (56 %). La part des locataires de logements sociaux est importante (42 %) alors que les accédants à la propriété sont rarement bénéficiaires d'une aide au logement (2 %).

Les bénéficiaires d'aide au logement sont des ménages modestes : la moitié de leurs ressources est issue des prestations sociales avant même la prise en compte des aides au logement. Celles-ci contribuent à la réduction du taux d'effort, autrement dit à la part du budget consacrée au loyer. Sans aides au logement, le taux d'effort serait de 44 % : près de la moitié du budget des ménages servirait à payer le loyer. Avec le surplus de ressources apportées par les aides au logement, le taux d'effort diminue nettement et atteint 18 % (figure 21).

Quel que soit le statut d'occupation, les aides au logement permettent de diminuer fortement le taux d'effort. Pour les locataires de logements sociaux, les aides au logement font baisser la part du budget allouée à la dépense logement de 36 % à 13 %. Pour les locataires du parc privé, le taux d'effort passe de 51 % à 22 %. Au final, les aides au logement ramènent le taux d'effort à un niveau soutenable et permettent de réduire la précarité des ménages modestes. Même s'ils bénéficient d'un loyer réglementé et moins cher que dans le parc privé, les locataires de logements sociaux ont besoin des aides au logement pour réduire la pression de la dépense logement. ■

18 Beaucoup de logements en suroccupation en Guyane

Niveau d'occupation de l'ensemble des résidences principales (en %)



Source : Insee, Recensements de la population, exploitations principale et complémentaire.

19 Près d'un quart des allocataires bénéficient de l'allocation de logement à caractère familial

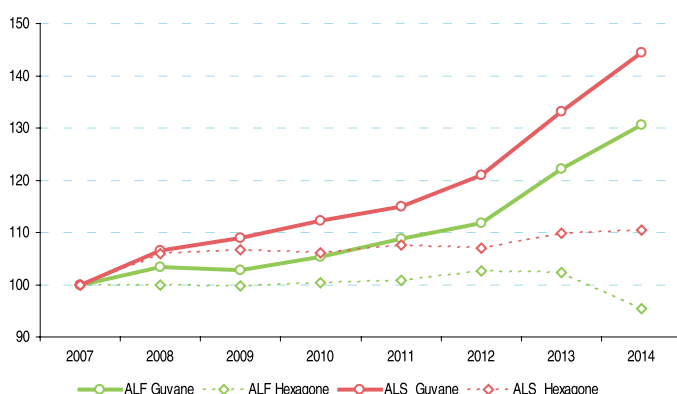
Nombre et part des allocataires percevant des prestations sociales liées au logement

	2013		2009	
	Nombre	Part des allocataires	Nombre	Part des allocataires
Allocation de logement à caractère familial	10 674	23,4	9 073	23
Allocation de logement à caractère social	3 966	8,7	3 269	8

Source : Caf 2009, 2013

20 Le nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement augmente rapidement depuis 2010 en Guyane.

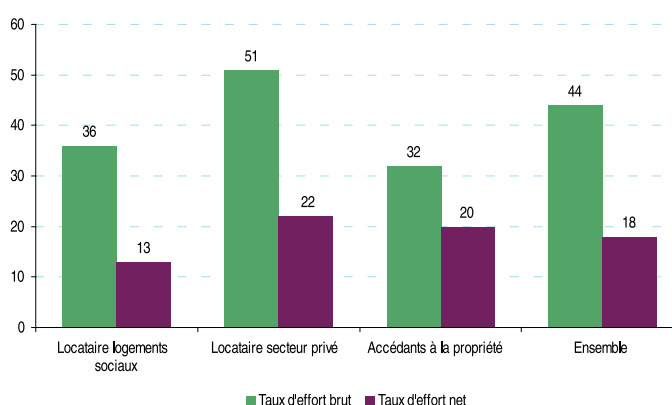
Évolution des foyers bénéficiaires des aides au logement en Guyane (en indice, base 100 en 2007)



Lecture : le nombre d'allocataires de l'ALF a augmenté de 31 % en Guyane.
Source : CNAF, fichier FILEAS - BENETRIM.

21 Les aides au logement réduisent fortement le taux d'effort

Taux d'effort des ménages selon le statut d'occupation (en %)



Source : Budget des familles 2001, 2011.

ANNEXES

Une croissance démographique qui ralentit

Au 1^{er} janvier 2013, 244 118 personnes résident en Guyane. Même si la région demeure la région française la plus dynamique en termes de croissance démographique, le rythme de croissance tend à ralentir ces dernières années. Depuis 2008, la population augmente en moyenne chaque année de + 2,2 %, contre 3,9 % entre 1999 et 2007. Le solde naturel, porté par une forte natalité et une faible mortalité, est aujourd'hui l'unique moteur de la croissance démographique.

Rémi Charrier, Émilie Charles-Euphrosine, Barbara Gragnic

La Guyane se distingue très clairement de la France hexagonale de part la structure par âge de sa population. La population ne cesse d'augmenter mais sa structure par âge se modifie peu (figure 22). La Guyane reste la région française la plus jeune avec un âge médian de seulement 25 ans. Plus de deux personnes sur cinq ont moins de 20 ans en Guyane (figure 23), contre seulement un quart des habitants de France hexagonale. À l'inverse, les personnes âgées sont encore peu représentées ; les personnes ayant 60 ans ou plus représentent moins d'une personne sur dix contre encore un quart de la population hexagonale. Même si elles sont de plus en plus nombreuses, leur poids est encore faible dans la population. Au sein même de la Guyane, il existe également certaines disparités. L'Ouest Guyanais est la Communauté de Communes la plus jeune du territoire ; deux habitants sur cinq ont moins de 15 ans.

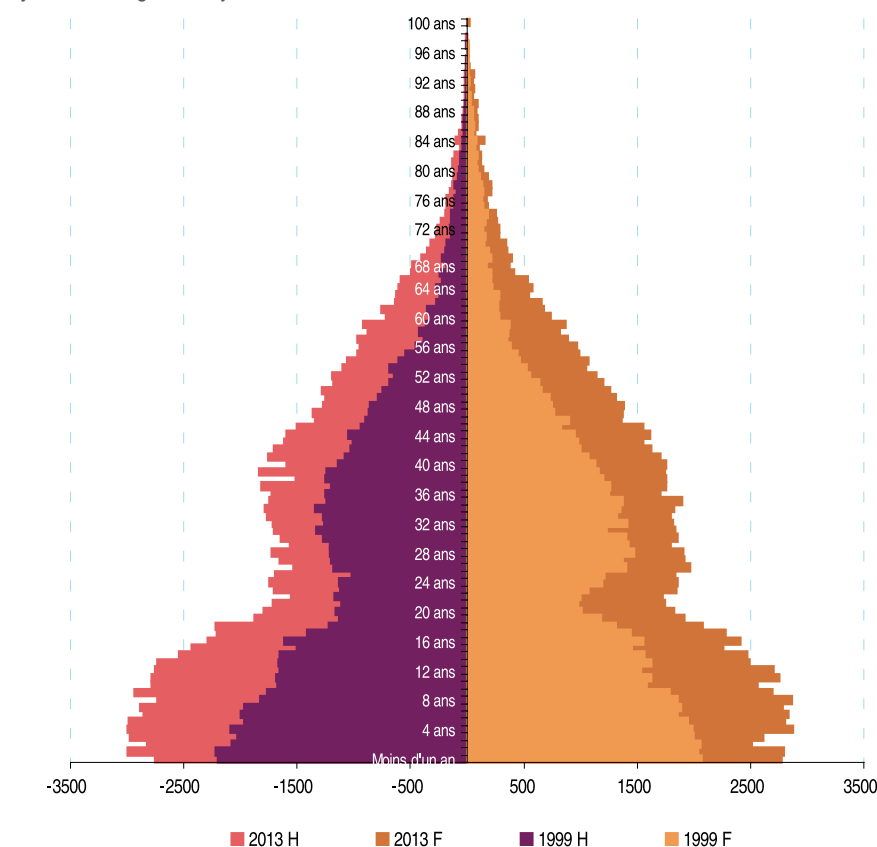
Une majorité de célibataires

En Guyane, 57 % des personnes âgées de 15 ans ou plus ne vivent pas en couple. Les personnes âgées de plus de 75 ans et les jeunes de 15 à 29 ans sont les plus concernées par le célibat : les premières souvent en situation de veuvage et les secondes parce qu'elles vivent encore souvent dans leur famille et ne sont pas encore installées avec leur éventuel partenaire. En 2013, la part des personnes vivant en situation de célibat est moins importante qu'en France hexagonale (41 %) mais elle est proche de celle de la Guadeloupe (56 %).

Moins de la moitié des couples sont mariés en Guyane

En Guyane, le mariage concerne 45 % des familles avec couples, contre 74 % en France hexagonale. La jeunesse de la population en Guyane contribue en partie à

22 La population augmente mais la structure par âge est stable
Pyramide des âge aux 1^{er} janvier 1999 et 2013



Source : Insee, Recensement de la population 1999 et 2013

23 Deux habitants sur cinq ont moins de 20 ans en Guyane
Structure par âge de la population vivant en Guyane et en France hexagonale

	Guyane		France	
	Effectifs	%	Effectifs	%
0 à 19 ans	105	43,1	16 099	24,6
20 à 39 ans	70	28,9	16 109	24,6
40 à 59 ans	51	20,9	17 614	26,9
60 à 74 ans	14	5,6	9 753	14,9
75 ans et plus	4	1,6	5 990	9,1
Total	244	100,0	65 565	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2013

la forte proportion de couples non mariés. Le mariage suit en effet généralement une période de vie commune en union libre. Quelle que soit la tranche d'âge, les couples guyanais sont moins souvent mariés que les couples des Antilles ou de France hexagonale. Ainsi, seuls 46 % des couples dont la personne de référence a entre 40 et 49 ans sont mariés contre 72 % en métropole, 67 % en Guadeloupe et 65 % en Martinique. Les couples de Guyane vivent donc plus souvent en union libre.

Baisse du nombre de mariages et nombre de divorces stable

En 2013, 540 mariages ont été célébrés en Guyane, en nette baisse par rapport à 2012 (650 mariages). Il n'y avait pas eu aussi peu de mariages depuis 2004. Entre 2007 et 2013, la tendance est à la baisse (figure 24). Le taux de nuptialité passe de 3,1 ‰ en 2007 à 2,2 ‰ en 2013. Cette baisse s'observe également en France hexagonale : de 4,3 ‰ en 2007 à 3,5 ‰ en 2013.

Pour la très grande majorité des mariés (86 %), il s'agit d'une première union. Les remariages font beaucoup plus souvent suite à un divorce qu'à un décès.

En Guyane, en 2013, 36 % des mariages unissent des couples mixtes, autrement dit des couples dont un des époux est de nationalité étrangère, contre seulement 12 % en Guadeloupe.

En 2013, 215 divorces ont été prononcés par le tribunal de Cayenne, en légère baisse par rapport à 2012 (219). Le nombre de divorces est assez stable depuis 2007 : autour de 200 par an.

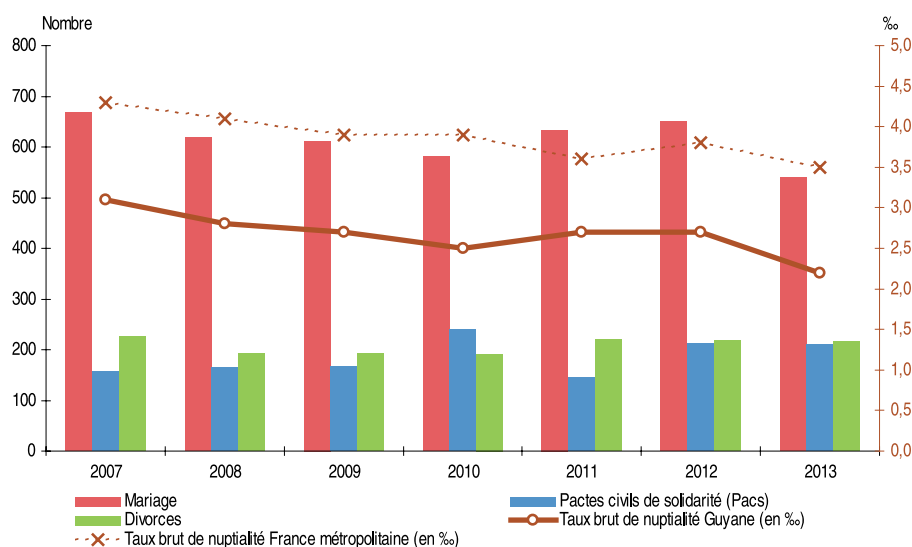
Quatre Pacs pour dix mariages

En 2013, en Guyane, 210 pactes civils de solidarité (Pacs) ont été signés, un chiffre stable par rapport à 2012 (211). Le nombre de Pacs a évolué de manière irrégulière entre 2007 et 2013 mais rencontre un succès important en Guyane, Sur cette période, un pacs était signé pour quatre mariages. C'est moins qu'en métropole mais plus qu'aux Antilles.

Neuf fois plus de naissances que de décès chaque année

Cette jeunesse du territoire résulte de la conjugaison d'une natalité exceptionnelle et d'une faible mortalité. En 2013, 6 474 bébés ont vu le jour en Guyane (figure 25). En 2013, les femmes vivant en Guyane ont eu en moyenne 3,5 enfants alors que le nombre moyen d'enfants par femmes en France hexagonale est de seulement deux

24 Baisse du taux de nuptialité en Guyane
Mariages, pacs et divorces de 2007 à 2013



Champ : mariages enregistrés au lieu de l'événement
Source : Insee, État civil

25 En Guyane, les femmes ont en moyenne 3,5 enfants en 2013
Évolution du nombre de naissances et de l'indicateur conjoncturel de fécondité



Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

26 Deux ans d'écart entre l'âge moyen des mères en Guyane et en France hexagonale
Indicateurs de natalité

	Guyane	Métropole
Taux de fécondité par tranche d'âge (1)		
15-24 ans	1,2	0,28
25-34 ans	1,57	1,27
35-49 ans	0,72	0,42
Indicateur conjoncturel de fécondité (2)	3,5	2,00
Part des naissances mineures	6,3	
Âge moyen des mères (3)	28,1	30,2

Note de lecture : en 2013, les femmes âgées de 15 à 24 ans ont eu en moyenne 1,2 enfant. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'élève à 3,5 enfants par femme. L'âge moyen des mères à la naissance de leur enfant est de 28,1 ans.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

enfants, soit légèrement en dessous du niveau de renouvellement des générations (2,1 enfants).

Plus d'enfants, et plus jeunes, pour les femmes vivant en Guyane

Les femmes vivant en Guyane et les femmes vivant en France hexagonale ont des comportements de fécondité différents (figure 26). En Guyane, les femmes ont non seulement plus d'enfants, mais elles les ont plus jeunes. L'âge moyen des mères à l'accouchement est de 28,1 ans, soit deux ans plus jeunes que l'âge moyen des femmes vivant en France hexagonale. À tout âge, les femmes guyanaises affichent un taux de fécondité supérieur à celui des femmes vivant en France hexagonale (figure 27); l'écart est particulièrement important chez les jeunes femmes. Le nombre d'accouchements de jeunes filles mineures est d'ailleurs neuf fois plus important en Guyane. En 2013, 406 bébés sont nés de mères mineures, ce chiffre est relativement stable depuis 2010.

Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) a quant à lui diminué. En 2013, 1 630 IVG ont été réalisées, soit 539 de moins qu'en 2011 (figure 28). Le nombre d'IVG réalisées pour 1 000 femmes mineures demeure cependant très élevé (28,7 ‰), et près de trois fois supérieur au niveau métropolitain (9,9 ‰).

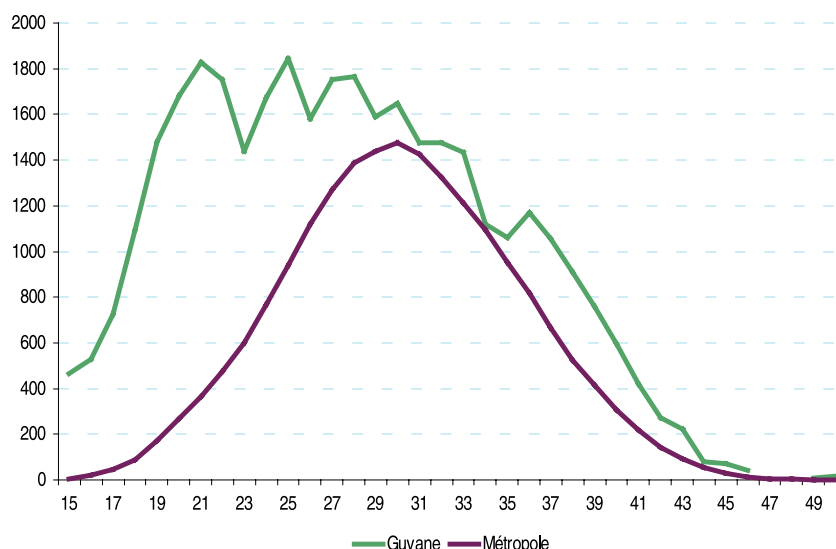
Même si de légers progrès sont observés, la mortalité infantile reste également très élevée en Guyane (figure 29). En 2013, pour 1 000 enfants nés vivants, huit enfants sont décédés avant leur premier anniversaire. En France hexagonale, le taux de mortalité infantile est stable depuis 2010 (3,5 ‰). Les progrès lents observés montrent que la Guyane a encore un long chemin à parcourir pour rattraper le niveau métropolitain.

L'espérance de vie progresse mais ne rattrape par le niveau métropolitain

En Guyane, le taux de mortalité demeure faible en raison de la jeunesse de la population. En 2013, il est 3,1 ‰ en Guyane,

27 En Guyane, les jeunes femmes ont en moyenne plus d'enfants que les femmes vivant en France hexagonale

Taux de fécondité par âge des femmes en Guyane et France hexagonale



Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

28 Le nombre d'IVG pratiquées recule à partir de 2011

Nombre d'IVG pratiquées entre 2008 et 2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total des IVG réalisées	2 106	2 143	2 169	1 956	1 644	1 630
IVG (pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans)	36,2	36,3	36,1	32,4	26,7	26,2
IVG (pour 1 000 femmes mineures de 15 à 17 ans)	37,2	42,5	28,9	29,9	27,0	28,7

Source : Drees.

29 Malgré un léger progrès, le taux de mortalité infantile demeure très élevé en Guyane

Indicateurs de mortalité infantile

	Guyane			France		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Taux de mortalité infantile	8,6	9,8	8,0	3,4	3,5	3,6
Taux de mortalité périnatale	8,9	6,3	9,6	9,7	10,2	10,3
Taux de mortalité néonatale	12,5	11,5	13,3	11,3	11,9	12,0
Taux de mortalité néonatale précoce	5,8	6,5	4,5	2,3	2,4	2,5
Taux de mortalité néonatale précoce	3,7	5,1	3,7	1,6	1,7	1,7

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

contre 8,7 ‰ en France hexagonale. Depuis 2006, il oscille entre 3 ‰ et 3,4 ‰. L'espérance de vie des hommes et des femmes, même si elle progresse, reste en moyenne deux ans inférieurs aux taux observés en

France hexagonale. En 2013, un garçon né en Guyane a une espérance de vie 76,7 ans (78,8 ans en France hexagonale), et une fille une espérance de 82,9 ans (85 ans en France hexagonale). ■

17 000 élèves supplémentaires en dix ans

À la rentrée 2014, les établissements scolaires des premier et second degrés (hors formations post-bac) relevant de l'Éducation Nationale ont accueilli au total 77 650 élèves en Guyane. En dix ans, 17 000 élèves supplémentaires ont fréquenté les écoles, collèges et lycées de l'académie (figure 30). La croissance des effectifs d'élèves est plus forte dans le second degré que dans le premier degré. Entre 2004 et 2014, les effectifs d'élèves ont augmenté en moyenne de 1,9 % chaque année. Dans le même temps, les effectifs de collégiens et lycéens ont progressé de 3,3 % par an. Le rythme de croissance des effectifs scolaires s'est infléchi au cours de la seconde moitié de la dernière décennie, en particulier dans le premier degré. Cette inflexion s'explique par la baisse des naissances entre 2007 et 2010. Depuis, le nombre de naissances repart à la hausse.

Rémi Charrier, Émilie Charles-Euphrosine, Barbara Gragnic

La capacité d'accueil dans les premier et second degré s'améliore

Dans le premier degré, les dernières années se caractérisent d'abord par le progrès dans la capacité d'accueil des élèves de 3 ans : le taux de scolarisation à cet âge passe de 65 % en 2007 à 80 % en 2013. Aux âges de 4 et 5 ans, neuf enfants sur dix sont scolarisés. En France hexagonale, la scolarisation à ces âges est quasi-totale. Des progrès sont également observés en terme d'infrastructures. En 2013, 164 écoles accueillent les élèves du premier degré, soit 26 écoles supplémentaires par rapport à 2000. La taille moyenne des classes est de 24 élèves en maternelle comme en élémentaire. Depuis 2010, le ratio du nombre de postes pour 100 élèves (P/E) progresse pour atteindre 5,8 en 2013.

Dans le second degré public, le nombre de structures progresse plus lentement, au rythme de un nouvel établissement tous les deux ans. La taille moyenne des classes est de 20 élèves en 2013. Elle varie selon le type de formation allant de quatorze élèves pour les sections d'enseignement général (SEGPA) et professionnel adapté à 23 pour le lycée général et technologique.

En 2013, d'après le recensement de la population, 2 016 enfants ayant entre 6 et 16 ans sont non-scolarisés en Guyane. Chez les 6-11 ans, le taux de non-scolarisation est de 3,2 % ; il est stable depuis 2006. En revanche, de forts progrès sont constatés chez les 12-16 ans ; en 5 ans, le taux de non-scolarisation a chuté, passant de 6,5 % à 3,4 %. Les conditions de vie de l'enfant, sa nationalité ainsi que l'activité de ses parents sont les principaux déterminants influant sur la probabilité d'être non-scolarisé.

30 17 000 élèves supplémentaires en Guyane entre 2004 et 2014

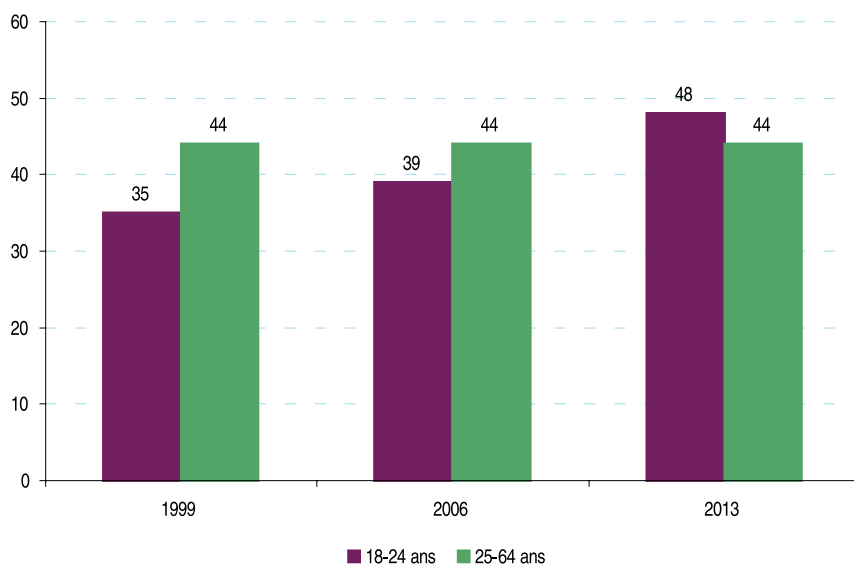
Évolution des effectifs par degré d'enseignement entre 2004 et 2014

	2004	2009	2014
Premier degré éducation nationale	36 547	41 849	44 047
Pré-élémentaire	12 897	14 292	15 542
CP – CM2	23 149	27 074	28 045
Spécialisé	501	483	460
Second degré éducation nationale	24 345	29 750	33 603
Premier cycle	16 033	18 723	20 766
Second cycle professionnel	3 567	4 786	5 955
Second cycle général et technologique	2 841	5 304	5 639
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	904	937	1 243
Ensemble éducation nationale	60 892	71 599	77 650

Source : Rectorat de la Guyane- SSA.

31 La part des jeunes diplômés a progressé de treize points depuis 1999

Proportion de jeunes et d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle selon l'année



Source : Insee, Recensements de la population.

Le niveau de qualification des jeunes s'élève

Le niveau de qualification des jeunes guyanais s'élève et les taux de réussite progressent. En 2011, 45 % des jeunes ayant entre 18 et 24 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle (*figure 31*). En 1999, seulement 35 % des jeunes détenaient un tel diplôme. Sur cette même période, la part des jeunes possédant un baccalauréat passe de 12 % à 19 %. Le baccalauréat général est délaissé au profit du baccalauréat technologique et surtout professionnel. A l'issue de la troisième, la moitié des élèves s'est engagée en second cycle professionnel contre seulement un tiers au niveau national. L'attraction pour la voie professionnelle se confirme. Deux collégiens sur cinq ont poursuivi leur cursus scolaire en seconde générale et technologique.

En 2013, 6 934 élèves ont été diplômés en Guyane, soit 413 de plus que l'année précédente. Au baccalauréat, les taux de réussite progressent pour chaque série, mais un écart important avec la métropole demeure. Toutes séries confondues, le taux de réussite au baccalauréat en 2013 est de 74,6 % en Guyane contre 86,9 % en France hexagonale.

32 En 2013, 9 500 jeunes ayant entre 18 et 24 ans sont hors du système scolaire et possèdent au plus le brevet

Indicateur de «sorties précoces» en pourcentage des jeunes âgés de 18 à 24 ans

	1990		1999		2013	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Inscription dans un lieu d'enseignement						
oui	2 548	18,1	4 790	30,4	8 825	34,5
non						
Brevet ou aucun diplôme	7 464	53,1	7 284	46,2	9 549	37,3
CAP, brevet de compagnon ou BEP	2 784	19,8	1 959	12,4	3 625	14,2
Baccalauréat	847	6,0	1 131	7,2	2 511	9,8
Diplôme univ. Supérieur	419	3,0	609	3,9	1 102	4,3
Total	14 062	100,0	15 773	100,0	25 612	100,0

Source : Insee, Recensements de la population.

Même si la Guyane a rattrapé une partie de son retard, le nombre de personnes sortant sans diplôme du système scolaire est élevé. Près de 10 000 jeunes de 18 à 24 ans n'ont pas de diplôme supérieur au brevet (*figure 32*).

Le milieu social : un facteur déterminant dans la réussite scolaire

Derrière ces progrès, se cachent de fortes inégalités. Le milieu social demeure un facteur déterminant dans la réussite scolaire. L'influence de l'origine sociale sur la

réussite et le parcours scolaire des jeunes s'observe à tout âge : du premier cycle à l'enseignement supérieur. Alors que près de trois enfants de cadres ou personnes exerçant une profession intermédiaire sur dix détiennent un diplôme du supérieur, ils sont moins de un sur dix chez les enfants d'ouvriers. Se préoccuper des difficultés des élèves dès le premier degré pourrait réduire les inégalités constatées dans le second degré et dans les études supérieures. L'objectif étant d'assurer des meilleures conditions d'accès à l'emploi aux jeunes guyanais. ■

Un parc de logements récent

En 2013, le nombre de logements en Guyane avoisinait les 78 000, soit 14 % de plus qu'en 2008 et 43 % de plus qu'en 1999. Neuf logements sur dix (90 %) sont des résidences principales, 2 % de résidences secondaires et logements occasionnels et 8 % de logements vacants. Près des deux tiers des logements sont des maisons, 32 % des appartements et 4 % d'autres types de logement.

Rémi Charrier, Émilie Charles-Euphrosine, Barbara Gragnic

Plus d'appartements et de constructions en dur

La part des maisons individuelles reste stable entre 1999 et 2013. En revanche, la part des appartements a augmenté de cinq points aux dépens notamment des habitations de fortune et des pièces indépendantes. Le type de construction aussi évolue en Guyane. En 2013, 76 % des résidences principales sont construites en dur contre seulement 66 % en 1999. À l'inverse, les cases traditionnelles se font plus rares et leur poids dans les résidences principales a fortement chuté, passant de 12 % en 1999 à 5 % en 2013 (*figure 33*).

Les locataires sont plus nombreux

En 2013, 44 % des ménages sont propriétaires de leur logement, moins qu'en France hexagonale (58 %), qu'en Guadeloupe (60 %) et en Martinique (55 %). Près de la moitié des ménages (49 %) vit en location : 33 % en location privée et 16 % en HLM et 2 % en location meublée. Les personnes logées gratuitement, telles que des personnes logées par leurs parents, des amis ou leur employeur, représentent 7 % des occupants.

Moins de pièces que de personnes

En Guyane, 46 % des résidences principales ont au moins quatre pièces. Le nombre moyen de pièces du logement est resté stable depuis 1999 (3,4 pièces). La Guyane est avec l'Île-de-France la région où les logements comptent le moins de pièces d'habitation. À l'inverse des autres régions de France, le nombre moyen de personnes par logement ne diminue pas et atteint 3,5 personnes en 2013, contre 3,3 en 1999. La Guyane est ainsi la seule région où il y a en moyenne plus de personnes que de pièces. En Guyane, il y a en moyenne un peu plus d'une personne par pièce, contre 0,6 en France hexagonale ou aux Antilles.

33 13 % de résidences principales de plus qu'en 2008

Résidences principales en Guyane et dans l'Hexagone en 2013 (en nombre et %)

	Guyane			Hexagone
	Effectif	En %	Évolution 2013 / 2008	En %
Selon le type de logement				
Maisons	69 473	100	12,9	100,0
Appartements	44 796	64,5	8,2	56,5
Autres	22 036	31,7	25,3	42,6
Selon le statut d'occupation				
Propriétaires	2 641	3,8	3,5	0,9
Locataires non HLM	30 684	44,2	15,5	57,8
Locataires HLM	22 804	32,8	12,1	22,8
Autres cas	11 036	15,9	12,2	14,6
Selon l'aspect du bâti				
Maison ou immeuble en dur	4 949	7,1	3,8	4,9
Maison ou immeuble en bois	52 681	75,8	15,9	//
Case traditionnelle	10 746	15,5	2,9	//
Habitation de fortune	3 155	4,5	8,9	//
	2 712	3,9	-1,1	//

/// Absence de résultat due à la nature des choses.

Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations principale et complémentaire).

Du fait de la forte croissance démographique depuis 1990, le parc de logements de Guyane est le plus récent de France. En 2013, 60 % des résidences principales de Guyane ont été construites après 1990 et seulement 2 % avant 1946. En France hexagonale, elles ne sont que 24 % construites après 1990 et 25 % avant 1946 (*figure 34*).

Peu d'amélioration dans certains confort des logements en Guyane

En 2013 comme en 2008, près d'un logement sur sept ne dispose pas de point d'eau à l'intérieur du logement (*figure 35*). Par ailleurs, il y a eu peu d'amélioration dans plusieurs aspects importants du confort des logements. La part des ménages ayant accès à l'électricité est restée stable à 87 %, de même que la part des logements équipés en cuisine (81 %) et en salle de bains et

toilettes (79 %). La grande majorité de ces logements sous-équipés se trouvent dans les communes rurales, notamment celles de l'intérieur. Dans ces communes, les réseaux sont souvent absents et les densités de population faibles. Il est par ailleurs assez courant dans certaines zones que la cuisine ne soit pas à l'intérieur du logement mais dans un carbet spécifique. D'autres aspects du confort se sont améliorés. Entre 2008 et 2013, ils sont plus nombreux à être équipés d'une cuisine ou d'une pièce climatisée (37 % contre 28 %) et sont plus souvent reliés à un égout ou à une fosse septique (83 % en 2013 contre 81 % en 2008). Les écarts avec les autres régions sont très importants et ne se réduisent pas. Par exemple en Guadeloupe, 98 % des ménages ont accès à l'électricité, sont équipés d'une cuisine ainsi que d'une salle de bains et de toilettes.

Le parc locatif social

Au 1^{er} janvier 2014, le parc locatif social de Guyane regroupe 14 830 logements. En un an, 720 nouveaux logements sociaux ont été proposés à la location (+ 5,1 %). La Guyane est la région de France où le parc locatif social a connu la plus forte expansion récente. La Guyane a le parc le plus récent de France avec 44 % des logements sociaux construits après l'an 2000 (*figure 36*). Cette expansion a permis à la Guyane de rattraper une partie de son retard en termes d'offre de logement sociaux.

Une majorité de logements collectifs

À la différence du parc privé où les maisons sont nombreuses, plus de huit logements sociaux sur dix sont des appartements. Pour les bailleurs sociaux, construire des logements collectifs coûte moins cher que les logements individuels. De plus, 81 % du parc locatif social se concentre dans quatre communes : Cayenne, Matoury, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni. L'offre de logements sociaux se fait donc principalement en zone urbaine, là où le prix et le loyer des logements sont élevés.

Le prêt locatif social (LLS), principal source de financement

L'aide de l'État en faveur du logement social s'inscrit dans une ligne budgétaire unique (LBU) depuis 1978, spécifique aux DOM et destinée notamment à financer les logements sociaux. Cette aide directe est combinée avec d'autres financements : des subventions de la Caf, des mesures fiscales et surtout des prêts de la Caisse des Dépôts et de Consignations. Parmi l'ensemble des logements sociaux de Guyane, 63 % sont des logements locatifs sociaux et 23 % des logements locatifs très sociaux (*figure 37*), destinés aux familles les plus défavorisées, celles qui cumulent difficultés sociales et économiques. Les logements sociaux sont soumis à des plafonds de loyer : 6€50 par mètre carré pour les LLS et 5€20 par mètre carré pour les LLTS au 1^{er} janvier 2015. Selon la situation familiale et les caractéristiques du logement, les allocations au logement permettent de financer tout ou partie du loyer. Pour éviter les difficultés de gestion, la Caf paie l'allocation logement directement au bailleur social. ■

34 Un parc de logements jeune

Résidences principales en Guyane et dans l'Hexagone en 2013 (en nombre et %)

	Guyane			Hexagone
	Effectif	En %	Évolution 2013/2008	En %
Selon le nombre de pièces	69 473	100	100,0	
1 pièce	5 016	7,2	13,1	5,7
2 pièces	12 666	18,2	13,3	12,6
3 pièces	19 528	28,1	21,4	21
4 pièces	20 499	29,5	13,5	25,2
5 pièces	8 343	12,0	5,5	19,4
6 pièces ou plus	3 421	4,9	-10,9	16,1
Selon la superficie				
Moins de 40 m ²	14 319	20,6	-0,7	10,5
De 40 à moins de 100 m ²	44 614	64,2	22,0	59,5
100 m ² ou plus	10 540	15,2	0,0	30,0
Selon la période d'achèvement				
Avant 1919	588	0,8	//	15,6
1919 à 1945	975	1,4	//	9,7
1946 à 1970	6 614	9,5	//	22,1
1971 à 1990	19 523	28,1	//	28,6
1991 à 2005	27 745	39,9	//	15,1
2006 à 2010	9 740	14,0	//	6,4
De 2011 à 2015 (partiel)	4 288	6,1	//	2,4

Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation principale).

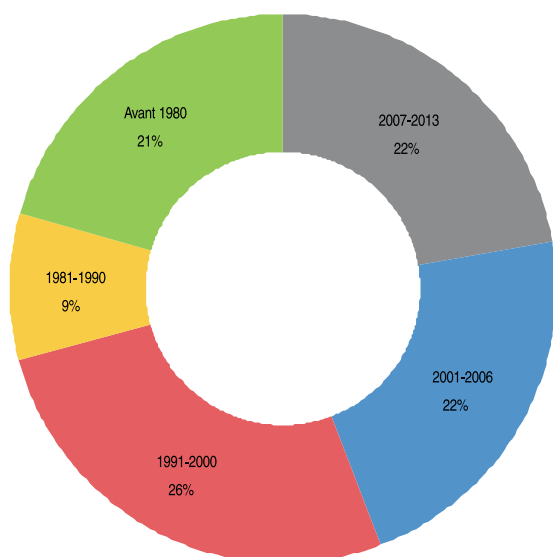
35 Augmentation de tous les équipements de confort

Taux d'équipement des résidences principales de Guyane en 2008 et 2013

	2013		2008		Évolution 2013/2008
	Nombre	%	Nombre	%	
Ensemble	69 473	100	61 518	100	12,9
Électricité dans le logement	60 691	87,4	53 827	87,5	12,8
Présence cuisine intérieure avec évier	56 561	81,4	49 876	81,1	13,4
Pièce climatisée	25 908	37,3	17 395	28,3	48,9
Chauffe-eau solaire	3 567	5,1	1 163	1,9	206,7
Point eau potable					
Eau froide seulement	28 599	41,2	28 578	46,5	0,1
Eau froide et chaude dans le logement	31 582	45,5	24 753	40,2	27,6
Aucun point d'eau à l'intérieur du logement	9 291	13,4	8 186	13,3	13,5
Installations sanitaires					
Baignoire ou douche et WC à l'intérieur	55 178	79,4	48 359	78,6	14,1
Avec baign. ou douche, sans WC	776	1,1	721	1,2	7,6
Sans baign. ni douche, avec WC	805	1,2	820	1,3	-1,9
Sans baign. ni douche, sans WC	12 174	18,3	11 618	18,9	4,8
Évacuation des eaux usées					
Tout à l'égout	55 178	79,4	24 149	39,3	128,5
Raccordement à une fosse septique	776	1,1	25 769	41,9	-97,0
Raccordement à un puisard	805	1,2	2 257	3,7	-64,3
Evacuation des eaux usées à même le sol	12 174	17,5	9 343	15,2	36,1

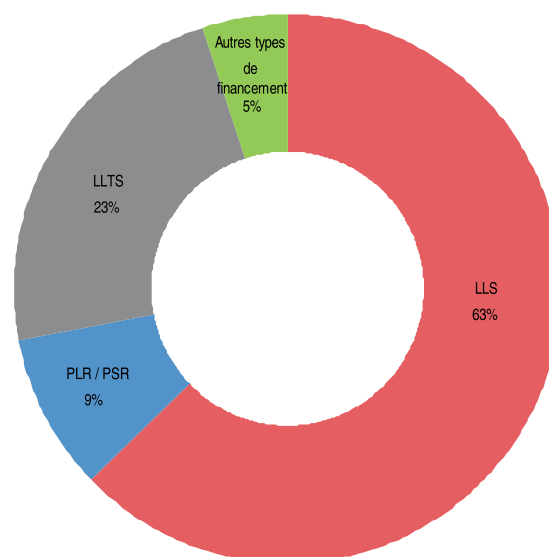
Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations principales).

36 Près de la moitié du parc construit dans les années 2000
Période de construction du parc locatif social au 1^{er} janvier 2014



Source : Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) au 1^{er} janvier 2014.

37 Le prêt LLS est le principal mode de financement du parc locatif social
Financement du parc locatif social au 1^{er} janvier 2014



Source : Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) au 1^{er} janvier 2014.

Définitions

Famille au sens du recensement de la population

Une famille au sens du recensement de la population, est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes, et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein d'un ménage sans enfant,
- soit d'un couple vivant au sein d'un ménage avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte isolé avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Foyer fiscal

Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux

Ménage

Un ménage regroupe l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être composé d'aucune, d'une ou de plusieurs familles. Dans un ménage, une personne vit :

- soit seule,
- soit au sein d'une famille,
- soit « isolée » (personne qui vit dans un ménage de plusieurs personnes mais n'appartient pas à une famille. Un ménage peut comprendre aucune, une ou plusieurs personnes isolées).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant vivant dans le même ménage.

Méthodologie

Dans le cadre des prestations familiales, la CAF Guadeloupe prend en compte la famille, française ou étrangère, résidant dans le département, ayant à sa charge un ou plusieurs enfants âgé(s) de moins de 20 ans et si elle remplit certaines conditions. Les enfants sont considérés à charge jusqu'à l'âge limite :

- de 16 ans, dès lors que l'obligation scolaire est respectée ;
- de 20 ans à condition toutefois, qu'ils travaillent, que leur rémunération nette mensuelle n'excède pas 55 % du SMIC brut calculé sur la base de 169 heures.

Toutefois, cet âge limite est porté à 21 ans pour l'attribution du complément familial et de l'allocation de logement et à moins 25 ans pour l'attribution du RSA.

La Caisse d'Allocations familiales (CAF) a un rôle essentiel au sein de la politique familiale puisqu'elle est en charge des prestations légales et de l'action sociale familiale. Elle gère ainsi les aides en faveur :

- des familles, par le versement des prestations familiales aux parents et aux enfants et par le soutien aux équipements et services en matière d'action sociale (crèches, restauration scolaire, etc.) ;
- du logement, par l'attribution des aides au logement (allocation de logement, prime de déménagement) et une participation à la construction de logements sociaux, à l'amélioration de l'habitat et à l'équipement des foyers ;
- de la lutte contre la précarité, par le versement aux personnes en grande difficulté de minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, l'Allocation aux Adultes Handicapés et le Revenu de Solidarité).

Seuil de pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Unités de consommation

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Sources

Les résultats sont majoritairement issus de l'exploitation des résultats des recensements de la population et des données mises à disposition par la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin. Les principales sources sont :

- recensements de la population (exploitations principale et complémentaire) ;
- kit synthèse locale, version 16.1 ;
- base de données communales (BDCOM) ;
- état civil ;
- impôt sur le Revenu des Personnes Physiques ;
- Données CAF.

Pour en savoir plus

- Poursuite de la transition démographique en Guyane - Légère inflexion de la natalité, Insee Analyses Guyane n° 12 ; janvier 2016.
- Enquête Budget de famille 2011 - Le niveau de vie des ménages guyanais augmente mais les inégalités s'accroissent, Insee Analyses Guyane n° 11 ; août 2015.
- Enquêtes de recensement de la population : Recul de la vie en couple en Guyane, Premiers Résultats n° 62 ; juillet 2010
- « Faire famille » dans les Dom. Ce que nous dit l'enquête Migrations, Famille et Vieillesse, Cnaf, Informations sociales n° 186 ; juin 2014

Coordinateur Direction interregionale des antilles et de la Guyane

Contributions Caf Guyane

Directeur de publication Yves Calderini

Rédactrice en chef Béatrice Celeste

Rédactrice adjointe Maud Tantin Machecler

Auteur Rémi Charrier, Émilie Charles-Euphrosine, Barbara Gragnic

Mise en page Typhenn Ladire

Insee Dossier

Guyane

Familles de Guyane

En Guyane, la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) fournit des prestations à sept familles sur dix, notamment les familles avec enfants. En 2013, ce sont 183 millions d'euros qui ont été versés à 36 000 familles guyanaises, principalement par le biais des allocations familiales. Ces prestations ont pour objectif de compenser les charges liées à l'éducation ou à la garde des enfants. Certaines prestations, notamment les allocations familiales, sont universelles. Elles concernent l'ensemble des familles, les plus aisées comme les plus modestes. D'autres prestations sont réservées aux familles modestes. Enfin, certaines sont spécifiques à la garde des enfants : elles concernent plus fréquemment les familles aisées et permettent de soutenir l'emploi dans la petite enfance.

« Famille de Guyane » dresse un portrait des ménages guyanais, de leur situation familiale à leur situation vis-à-vis de l'emploi, et réalise un état des lieux des prestations versées. Sont abordées les aides liées à la famille et les prestations de solidarité, d'insertion et de logement. La première partie de ce dossier porte sur les structures des familles guyanaises : un grand nombre d'entre elles sont des familles monoparentales ou des familles nombreuses. Puis associé à chaque grande mesure en faveur des familles, ce dossier met en regard un panorama des populations et des familles concernées : aides à destination de l'enfance et de la famille, prestations destinées à lutter contre la précarité et aides au logement. Au-delà des aides financières, la politique familiale passe aussi par l'appui à différentes structures d'action sociale.

Dossier n° 4
Mai 2017

ISSN 2429-3350
ISBN 9782110631770

Service Territorial de Cayenne
23 ter Avenue Pasteur - CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Béatrice CELESTE

Rédactrice en chef adjointe :
Maud TANTIN - MACHECLER

Mise en page :
Typhenn LADIRE

© INSEE - Mai 2017

